

saires ; mais l'église catholique redoute certains caractères des écoles publiques qui sont opposés aux vérités du christianisme et à la moralité, et puisque, dans l'intérêt même de la société, il est possible de faire disparaître ces objections, non seulement les évêques, mais tous les citoyens devraient se prévaloir de leurs droits dans l'intérêt de la moralité."

Ce deuxième précepte ne rencontre pas grâce davantage devant ces esprits fermés à toute prévision, si rapprochée qu'elle soit.

L'instinct inné de domination est un bandeau qui obscurcit ces esprits indomptables.

La lutte n'en est que plus âpre, et c'est surtout la propagande tentée à Ottawa par un candidat en faveur de ce système d'amélioration, d'avancement des écoles séparées qui a amené la guerre de corsaire qui vient de se terminer et que nous allons raconter.

Les écoles catholiques en sont sorties bien écloppées ; c'est très triste dans un milieu anglais où elles sont surveillées par une foule d'adversaires.

Mais, à qui la faute ?

La violence du coup amènera peut-être une réforme salutaire.

L'élection d'un commissaire d'école pour le quartier Ottawa devait avoir lieu le 23 janvier

La campagne était commencée depuis quelque temps, trois candidats étaient sur les rangs, tous trois fidèlement dévoués à l'état de choses existant, sujets d'une obéissance inaltérable à l'archevêché, à toute la maison épiscopale et consors, prêts à proclamer *urbi et orbi* que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes,

En somme, des créatures.

Tout à coup, un groupe très sérieux d'esprits plus clairvoyants, inspiré par la conviction bien arrêtée de la nécessité de faire des réformes pour sauver l'édifice vermoulu du Bureau des commissaires, poussa de l'avant M. Moffet, qui se fit l'avocat des craintes et des mécontentements que personne n'osait encore proclamer publiquement.

Il annonça carrément sa candidature, et publia son programme, dont les principaux traits étaient :

Établissement du vote au scrutin secret pour l'élection des commissaires ;

Réduction du taux de la taxe scolaire et de la rétribution mensuelle ;

Réduction dans les dépenses du Bureau des Commissaires.

On peut se demander à première vue quelle opposition un programme de ce genre pouvait amener ?

L'établissement du vote secret est une mesure qui s'impose pour assurer la liberté individuelle et la liberté de conscience.

Il y a tyrannie, lorsque les votants peuvent en pareille matière se trouver placés entre leurs convictions et l'influence religieuse.

Mais on conçoit aussi quelles saintes fureurs doit soulever la prédication d'une mesure de ce genre !

Quant au deuxième article du programme de M. Moffet, il était bien simple :

Les catholiques d'Ottawa paient \$6.50 par mille pour les taxes scolaires, tandis que la taxe des écoles publiques n'est que de \$4.50 par mille.

Rien ne peut expliquer cette différence de traitement.

Un tel écart entre les chiffres est dange-reux.

Si l'on supposait, par hasard, comme le disait M. Moffet, que ces catholiques, qui ont des propriétés considérables, refusent leur support aux écoles séparées, pour le donner aux écoles publiques où ils paieraient beaucoup moins par année, où iraient nos écoles séparées, avec \$1,000, \$2,000, \$5,000, et peut-être \$10,000 de revenus en moins par année ? Et il serait impossible d'y porter remède.

Ces catholiques sont libres aujourd'hui, comme ils l'ont toujours été d'ailleurs, de porter leurs taxes aux écoles publiques, et ils n'ont plus à craindre, comme autrefois, l'excommunication et la privation des sacrements, car le Saint-Père vient de faire connaître son opinion à ce sujet par la voix de Mgr Satolli.

Voici une des résolutions venant de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, et soumise à la conférence des archevêques des États-Unis, par Mgr Satolli, délégué apostolique, depuis nommé permanentement délégué du Souverain Pontife aux États-Unis :

Résolution 5.

5. Nous défendons strictement à tout prêtre